EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Envoyé en préfecture le 15/06/2021
Reçu en préfecture le 15/06/2021
Publié le
ID : 060-216004259-20210610-DEL292021-DE

Séance du 10 juin 2021

N° 29/2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 10

Absents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
04/06/2021

Date d'affichage
04/06/2021

L'an deux mil vingt et un, le 10 juin à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 4 juin, s'est réuni , au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Hubert BRIATTE

Etaient présents :

M. BRIATTE Hubert ; M. RICHARD Emmanuel ; Mme RULENCE Dorothée ; M. DE SOUSA Jean François ; M. LECHEVALIER Gilles ; Mme DE WAELE Isabelle ; Mme SOLINAS Brigitte ; Mme CHARTIER Florence ; Mme PAILLARD Elodie ; M. MOREAU Régis
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :

M. DELAHAYE Frédéric donne pouvoir à M. RICHARD Emmanuel
M. KOUAOVI Eric donne pouvoir à M. BRIATTE Hubert
Mme DETOURBET Marie Charlotte donne pouvoir à Mme RULENCE Dorothée

Etai(ent) excusé(s) : Mme VILLEMAINE Véronique ; Mme GAMEIRO Lucie

Etai(ent) non excusé(s) : NEANT

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** M. LECHEVALIER Gilles

OBJET

CONVENTIONS SEZEO

Au vu du transfert de la compétence éclairage au SEZEO, M. le Maire rappelle le conseil municipal :

- Qu'une rénovation et une mise en sécurité de l'éclairage public dans l'ensemble du village et des hameaux est programmé et les travaux sont évalués à 80130.00 € HT dont la participation financière pour la commune est de 15677.00 € HT
- Qu'une rénovation de l'éclairage public du parking rue des lombards et rue de l'abreuvoir devant le stade est programmé et les travaux sont évalués à 13 237.00 € HT dont la participation financière pour la commune est de 5 597.00 € HT

M. le Maire précise que ces sommes sont inscrites au budget primitif de 2021.

L'ensemble de ces travaux font l'objet de conventions auxquelles des autorisations de signature sont demandées

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (13 pour)

- **AUTORISE** M. le Maire de signer les conventions des travaux ci-dessus

Ainsi fait et délibéré le 10/06/2021, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire,



Hubert BRIATTE